Essonne : sous contrôle judiciaire après avoir volé un poney pour « le ramener en Algérie », Yasser K. s'introduit dans un domicile, encore relâché il vise une concession auto… Pénalement irresponsable, ce migrant algérien sera hospitalisé sous contrainte

11/07/2026 à 18h18



Tout commence le 28 avril dernier à l'île de loisirs du Port-aux-Cerises à Draveil. Sur place, le prévenu dérobe un poney au centre équestre installé sur place. Face au comportement suspect de l'homme avec l'animal, la brigade équestre de l'Essonne, située juste à proximité de la base de loisirs, tente d'intervenir. Mais **Yasser K. ne se laisse pas faire et se rebelle face à deux policières**.

Plusieurs coups sont donnés, engendrant respectivement un et trois jours d'ITT. Les forces de l'ordre finissent par

maîtriser l'individu et le menottent. Selon ses dires, l'homme voulait simplement ramener le poney dans son pays d'origine qu'il a quitté il y a quelques années.

Libéré sous contrôle judiciaire, il ne tardera pas à refaire parler de lui.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, il entre par effraction dans un domicile au Coudray-Montceaux en escaladant le grillage. **Dans la cuisine extérieure, il se sert en nourriture**. Une nouvelle fois interpellé, il expliquera simplement « bien aimer la maison ».

Placé en garde en vue, il est relâché dans la journée. Et se rend cette fois à Lisses. Sa nouvelle cible : le showroom de la concession automobile Karline où sont exposées plusieurs voitures de luxe.

Aux alentours de 22h45, le prévenu s'introduit à l'intérieur en brisant une fenêtre avant de s'installer sur les canapés, masque « Anonymous » sur la tête, et de se servir en bonbons et café. Cette fois l'arrestation est définitive, il ne sera plus libéré.

Devant le tribunal, Yasser K., accompagné de son interprète, ne conteste aucun fait. Il ne prendra la parole que pour dire une chose : « Je ne souhaite pas aller à l'hôpital. » Depuis son arrestation, le prévenu, au casier judiciaire vierge, a été **placé plusieurs fois à l'isolement en prison pour des faits de violences et de destruction de sa cellule**.

Jugé irresponsable pénalement, du fait des troubles psychiques établis par un médecin, le tribunal a ordonné son placement sous régime d'hospitalisation et l'a condamné à verser 600 et 800 euros aux policières blessées.

Le Parisien